

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LUCHAPT

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Guillaume, Maire.

|                                    |               |    |
|------------------------------------|---------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux : | en exercice : | 10 |
|                                    | Présent :     | 6  |
|                                    | Votants :     | 8  |

|  |              |
|--|--------------|
| Date de convocation du conseil municipal : | 14 mars 2022 |
| Date d'affichage de la convocation :       | 14 mars 2022 |

**PRESENTS** : MM. MARTIN Guillaume, CHEGARAY Henriette, RENARD Bertrand, DACLON Gérard, CHATEAU Joël, HURBE Laëtitia,

**EXCUSÉS** : M. COUTURIER Stéphane (pouvoir à MARTIN Guillaume), JOSPIN Avril (pouvoir à RENARD Bertrand), HELIAN Magali.

**ABSENTE** : Mme VAN AUBEL Annemée.

M. DACLON Gérard a été élu secrétaire.

---

### **ORDRE DU JOUR** :

1. *Approbation et signature du PV du 17 février 2022 ;*
2. *Approbation et signature du compte administratif 2021 ;*
3. *Approbation du compte de gestion 2021 ;*
4. *Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;*
5. *Vote des taux de fiscalité directe 2022 ;*
6. *Vote des subventions 2022 ;*
7. *Vote du budget prévisionnel 2022 ;*
8. *SEML Val de Vienne Sensation (représentants) ;*
9. *Questions diverses : Permanences pour les élections du 10 et 24 avril, etc....*

---

**Objet** : *Approbation et signature du PV du 17 février 2022*

Le PV est approuvé à l'unanimité.

---

**Objet** : *D2022007 : Vote du compte administratif 2021.*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

- **Fonctionnement**
- Dépenses de fonctionnement : 262 853.29 €
- Recettes de fonctionnement : 274 311.60 €
- Résultat de fonctionnement de N : 11 458.31 €
- Report de fonctionnement de N-1 : 168 496.03 €

- Résultat cumulé de N à affecter : **179 954.34 €**
- Investissement
- Dépenses d'investissement : 110 073.11 €
- Recettes d'investissement : 74 669.65 €
- Résultat d'investissement de N : - 35 403.46 €
- Report d'investissement de N-1 : + 60 990.39 €
- Résultat cumulé de N : **25 586.93 €**

Sous la présidence de Madame CHEGARAY Henriette, 1<sup>ère</sup> Adjointe, il est procédé au vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

-----

**Objet : D2022008 : Vote du compte de gestion 2021.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

**Objet : D2022009 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.**

Après avoir examiné le compte administratif 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**DETERMINATION DU RESULTAT :**

- Résultat de fonctionnement de N : 11 458.31 €
- Report de fonctionnement de N-1 (002) : 168 496.03 €
- Résultat cumulé de N : **179 954.34 €**
- Résultat d'investissement de N : - 35 403.46 €
- Report d'investissement de N-1 (001) : + 60 990.39 €
- Résultat cumulé N : **25 586.93 €**

**Résultat d'exécution :**

- Résultat cumulé d'investissement : 25 586.93 €
- Restes à réaliser en recettes : 0.00 €
- Restes à réaliser en dépenses : 116 480.57 €

- Besoin de financement : 90 893.64 €

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

- Besoin de financement (1068) : 90 893.64 €
- Affectation complémentaire au 1068 : 0.00 €
- Report de fonctionnement (002) : 89 060.70 €

-----

**Objet : D2022010 : Vote des taux de fiscalité directes 2022.**

Le Maire rappelle que la loi de finances de 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur le territoire de la commune.

Pour 2022, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes taux.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2022 :

- Taxes foncière propriétés bâties : 32.08 %
- Taxes foncière propriétés non bâties : 43,14 %

-----

**Objet : D2022011 : Vote des subventions et participations.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions et les participations pour 2022.

Après avoir donné lecture des différentes subventions et participations, le Conseil Municipal valide les propositions du Maire à l'unanimité.

-----

**Objet : D2022012 : Vote du budget 2022.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget unique 2021.

Le Conseil Municipal dans les formes voulues par les instructions, arrête ledit budget :

- DEPENSES – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 339 015.70 €
- DEPENSES – RECETTES D'INVESTISSEMENT : 192 630.57 €

-----

**Objet : D2022013 : Désignation de 2 représentants à la SEML Val de Vienne Sensation.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LUCHAPT est actionnaire de la Société d'Economie Mixte Locale Val de Vienne Sensation.

Conformément aux statuts approuvés lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2022, il convient de désigner deux délégués pour assurer la représentation de la commune de LUCHAPT au sein de la SEML Val de Vienne Sensation.

M. Guillaume MARTIN et M Gérard DACLON, se portent candidats aux fonctions de représentant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne M. Guillaume MARTIN et M. Gérard DACLON aux fonctions de représentant au sein de la SEML Val de Vienne Sensation.
  - Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.
-

*Questions diverses :*

**Organisation des bureaux des élections :** Le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022. Il propose d'organiser les permanences de la manière suivante :

**DIMANCHE 10 AVRIL et DIMANCHE 24 AVRIL 2022**

**BUREAU** : (présence indispensable à l'ouverture et à la fermeture du bureau)

*Guillaume MARTIN – Henriette CHEGARAY – Gérard DACLON*

**PERMANENCES** :

De 8H00 à 12H00 :

**Guillaume MARTIN**

Laëtitia HURBE

Gérard DACLON

De 12H00 à 15H00 :

**Bertrand RENARD**

Magali HELIAN

Stéphane COUTURIER

De 15H00 à 19H00 :

**Henriette CHEGARAY**

Joël CHATEAU

Avril JOSPIN et Annemée VAN AUBEL

**SIMER** : Mme Henriette CHEGARAY rappelle le besoin de signaler les défaillances du nouveau système de ramassage des poubelles.

**Prochaine réunion de conseil** : le vendredi 15 Avril 2022

-----

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CHEGARAY H.

MARTIN G.  
Maire

RENARD B.

DACLON G.

HURBE L.

CHATEAU J.